



Info-Retraite

BULLETIN D'INFORMATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS RETRAITÉS ET DE LEURS SURVIVANTS

ÉTÉ 2010

Modifications des règles de réemploi : êtes-vous prêt?

Chaque mois, Rita et George Boustany rencontrent leurs amis retraités qui ont également enseigné pour le Toronto Catholic District School Board. Leurs sujets de conversation varient : les voyages, les dernières réalisations de leurs petits-enfants, les dernières nouvelles locales.

En mai, le sujet de l'heure était les modifications des règles de réemploi.



C'est officiel

Comme bon nombre de leurs amis et anciens collègues, Rita et George avaient entendu parler de changements à venir aux dispositions relatives au réemploi. Au début mai, les répondants du régime, la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et le gouvernement de l'Ontario, ont annoncé des modifications aux règles de réemploi.

1^{re} partie : Définition plus précise de « retraité réemployé »

Le premier des trois changements, qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2010, précisera ce qu'on entend par « retraité réemployé ».

La définition actuelle de « retraité réemployé » ne fait aucunement mention de la rémunération et ne fournit aucune précision quant aux conditions d'emploi. La nouvelle définition précisera ce que constitue le réemploi et éliminera l'incertitude à cet égard : si, après votre départ à la retraite, vous fournissez des services rémunérés à un employeur qui participe au régime de retraite, vous serez considéré comme

un retraité réemployé, et par conséquent les règles de réemploi s'appliqueront.

La nouvelle définition s'applique, peu importe que vous soyez employé, travailleur autonome ou que vous travailliez par l'intermédiaire d'un tiers. Notez qu'il est interdit de renoncer à sa rémunération pour contourner les règles. Si le poste ou les fonctions donnent droit à une rémunération, mais que vous décidez de renoncer à celle-ci, vos services seront néanmoins comptabilisés aux fins du calcul des limites de réemploi.

Suite à la page 2

Dans ce numéro...

<i>Questions des retraités sur le réemploi</i>	3
<i>Aperçu des portefeuilles de placement</i>	4-5
<i>Malgré les solides résultats de 2009, l'insuffisance persiste</i>	6
<i>Le RREO obtient d'excellentes notes pour son service</i>	7
<i>Nouvelles en bref</i>	8

Modifications des règles de réemploi : êtes-vous prêt?

Suite de la page 1

2^e partie : Nouvelle limite de 50 jours; les employeurs responsables de la déclaration des jours de réemploi

À compter du 1^{er} septembre 2012, vous pourrez travailler dans le milieu de l'éducation, pendant la retraite, jusqu'à 50 jours par année scolaire sans conséquence sur votre rente. Après l'adoption de cette limite unique, vous n'aurez à vous préoccuper que d'un seul nombre si vous recommencez à travailler dans le milieu de l'éducation après votre départ à la retraite.

Selon les limites actuelles, vous pouvez travailler dans le milieu de l'éducation jusqu'à 95 jours par année scolaire sans conséquence sur votre rente les trois premières années où vous retournez au travail, et jusqu'à 20 jours par année scolaire ultérieure.

Le dernier changement est de nature administrative. À compter de l'année scolaire 2012-2013, la déclaration de vos jours de réemploi incombera à votre employeur. Les responsabilités des participants demeureront les mêmes : vous devrez comptabiliser vos jours de réemploi et communiquer avec le RREO si vous dépassez la nouvelle limite de réemploi, soit 50 jours.

Trois retraités, une même règle

	04-05	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
 Salim vient tout juste de prendre sa retraite. Il peut travailler jusqu'à 95 jours par année scolaire jusqu'à l'année scolaire 2012-2013, après quoi il pourra travailler jusqu'à 50 jours par année scolaire. Départ à la retraite : 2010						Départ à la retraite	95	95	50	50
 Gloria a déjà utilisé l'une des trois années scolaires durant lesquelles elle peut travailler jusqu'à 95 jours. D'ici l'année scolaire 2012-2013, elle aura utilisé ses trois années scolaires durant lesquelles elle peut travailler jusqu'à 95 jours. Par la suite, elle pourra travailler jusqu'à 50 jours par année scolaire. Départ à la retraite : 2008				Départ à la retraite	95		95	95	50	50
 Lidia a déjà travaillé 95 jours au cours de trois années scolaires différentes. Elle peut actuellement travailler jusqu'à 20 jours par année scolaire. À compter du 1^{er} septembre 2012, elle pourra travailler jusqu'à 50 jours. Départ à la retraite : 2005	Départ à la retraite		95	95	95	20		20	50	50

Sommaire

- Définition étendue de « retraité réemployé » (1^{er} septembre 2010)
- Limite unique de 50 jours (1^{er} septembre 2012)
- Les employeurs responsables de la déclaration des jours de réemploi (1^{er} septembre 2012)

La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et le gouvernement de l'Ontario sont les répondants du régime. Ils ont la responsabilité conjointe de fixer les taux de cotisation et les niveaux de prestations du régime. Toute modification des règles de réemploi doit faire l'objet de négociations entre les répondants.

Nouvelle limite de 50 jours en vigueur le 1^{er} septembre 2012

Questions des retraités sur le réemploi

Les questions relatives au réemploi suscitent toujours un vif intérêt auprès des retraités. Voici des réponses aux questions qui nous sont le plus souvent envoyées. Comme toujours, nous vous invitons à communiquer directement avec nous en cas de doute par rapport à votre situation personnelle.

Q. J'ai pris ma retraite en juin et je prévois recommencer à travailler pendant l'année scolaire suivant mon départ à la retraite. Est-ce que cela signifie que je perds une année au cours de laquelle j'aurais pu travailler jusqu'à 95 jours?

R. Oui. Toutefois, après trois ans à la retraite, vous pourrez cumuler plus de 20 jours de réemploi sans conséquence sur votre rente. Conformément aux nouvelles règles entrant en vigueur le 1^{er} septembre 2012, vous pourrez cumuler au plus 50 jours de réemploi durant votre troisième année à la retraite (l'année scolaire 2012-2013), après quoi, la limite sera de 50 jours plutôt que 20.

Q. Puis-je travailler 95 jours jusqu'au 31 décembre 2012 ou seulement jusqu'au 1^{er} septembre?

R. Les jours de réemploi sont comptabilisés en fonction de l'année scolaire. Par conséquent, pour les participants qui sont dans leurs trois premières années de réemploi, la disposition relative aux 95 jours de travail expire le 31 août 2012. Du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013, vous pourrez cumuler 50 jours de réemploi sans conséquence sur votre rente.

Q. Devrai-je changer quoi que ce soit lorsque les nouvelles règles seront en vigueur?

R. Non. Si vous fournissez des services à un employeur qui participe au régime, vos responsabilités demeureront les mêmes qu'à l'heure actuelle :

- informer l'employeur que vous touchez votre rente quand vous acceptez l'emploi;
- surveiller le nombre de jours que vous travaillez;
- communiquer avec nous si vous continuez à travailler après le mois au cours duquel vous atteignez la limite de réemploi. Nous suspendrons votre rente du régime tant que vous continuerez de travailler, même si ce n'est qu'à temps partiel.

Q. Je travaille à temps partiel comme consultant pour un tiers dont les services sont retenus par un conseil scolaire. Comme je n'occupe pas un poste d'enseignant, les règles de réemploi s'appliquent-elles?

R. Oui. Conformément aux nouvelles règles entrant en vigueur le 1^{er} septembre 2010, la définition étendue de « retraité réemployé » comprendra dorénavant tout le travail après la retraite, que ce soit à titre d'enseignant ou non, et que vous soyez employé, travailleur autonome ou que vous travailliez par l'intermédiaire d'un tiers.

Q. Je fais à l'occasion de la correction de travaux pour l'OQRE. Ce travail est-il maintenant visé par les règles de réemploi?

R. Oui. L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) est un organisme associé au ministère de l'Éducation, un employeur participant du régime. Par conséquent, les jours de travail pour le compte de cet organisme seront comptabilisés aux fins du calcul des limites de réemploi à compter du 1^{er} septembre 2010. Si vous avez déjà conclu un contrat qui s'étend à la nouvelle année scolaire ou au-delà, communiquez avec nous pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Q. J'effectue des tâches administratives auprès de mon ancienne école en vertu d'un contrat de travail personnel depuis que j'ai pris ma retraite, il y a deux ans, et j'entends maintenir cette entente. Suis-je visé par les nouvelles règles?

R. Oui. Tous les services fournis sont visés par les règles de réemploi à compter du 1^{er} septembre 2010.

Auparavant, les ententes de travail de ce genre étaient en général visées par les règles de réemploi uniquement lorsqu'il s'agissait d'un poste d'enseignement. La définition étendue de « retraité réemployé » comprendra dorénavant tout le travail après la retraite, que ce soit à titre d'enseignant ou non, et que vous soyez employé, travailleur autonome ou que vous travailliez par l'intermédiaire d'un tiers.

Dans le cas présent, vous commencerez à comptabiliser vos jours de réemploi à compter du 1^{er} septembre 2010 et vous disposerez d'une limite de 95 jours. À compter du 1^{er} septembre 2012, votre limite sera de 50 jours.

Q. Quelles sont les tâches comptabilisées aux fins du calcul des limites de réemploi?

R. Tous les services fournis pour lesquels un retraité a droit à une rémunération sont comptabilisés aux fins du calcul des limites de réemploi. Vous ne pouvez pas travailler bénévolement et renoncer à être payé afin de vous soustraire aux règles de réemploi si une rémunération est normalement associée au poste ou à la tâche.

Q. À qui dois-je m'adresser si j'ai des questions?

R. Si vous avez des questions au sujet des règles, appelez-nous. Vous pouvez joindre nos spécialistes des rentes au 416 226-2700 ou au 1 800 668-0105, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h 30. ■

LE RREO, pionnier du placement direct

Le programme de placement du RREO est conçu de façon à générer un revenu de placement suffisant pour verser les rentes futures dans 70 ans, voire plus. Nous recherchons les meilleures occasions d'investissement pour obtenir les rendements nécessaires à un niveau de risque approprié. La caisse détient bien sûr des actions et des obligations, mais elle acquiert également des participations directes dans des biens immobiliers, des infrastructures et des sociétés fermées.

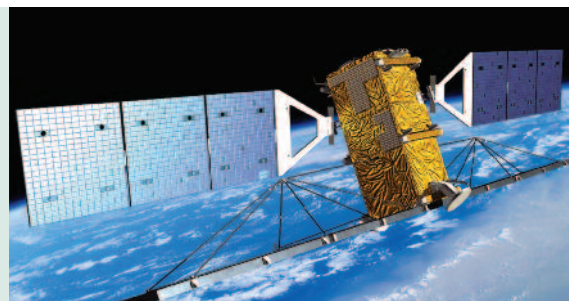
Grâce à sa taille et au fait qu'elle compte environ 200 professionnels du placement expérimentés, la caisse a la capacité d'effectuer des placements directs. Plutôt que d'investir sur les marchés publics ou par des intermédiaires comme des fonds de placement, nous pouvons détenir des entreprises directement, en tout ou en partie. Nous effectuons de tels placements après avoir soigneusement analysé, à l'interne, un large éventail de possibilités à l'échelle mondiale. Nous nous associons souvent à des équipes de direction solides, expertes dans leur secteur d'activité.

Pourquoi adopter cette approche?

Nous croyons que nos employés peuvent trouver des occasions de placement et les gérer avec autant de succès que des gestionnaires externes, et ce, à une fraction du coût. Les placements directs contribuent à la diversification du risque et du rendement de la caisse, car leurs rendements ne suivent pas ceux des marchés traditionnels des actions et des obligations, qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

Nous avons commencé à investir dans des sociétés fermées il y a près de 20 ans et nous nous consacrons depuis au développement d'une expertise interne dans ces marchés et ces secteurs. Nos efforts commencent d'ailleurs à porter leurs fruits, et d'autres régimes de retraite nous imitent maintenant.

À la fin de 2009, nos placements directs représentaient près du tiers de notre actif total. Nous détenons des placements directs dans des sociétés ouvertes, des sociétés fermées, des biens immobiliers et des infrastructures. ■



Actions de sociétés ouvertes

Aperçu

Ce service fournit notamment un soutien financier pouvant servir de catalyseur pour les entreprises. Par exemple, le groupe Placements relationnels acquiert des participations importantes dans des entreprises, parfois avant qu'elles deviennent des sociétés ouvertes, et collabore avec elles afin d'accroître la valeur pour les actionnaires. Le groupe Actions à long terme a comme objectif d'être propriétaire à long terme de sociétés dont les flux de trésorerie sont stables.

Placements importants

- La société d'exploration pétrolière et gazière brésilienne OGX Petróleo e Gás Participações S.A.;
- MacDonald, Dettwiler & Associates, société canadienne spécialisée en produits et en systèmes d'information.

Derniers développements

Le rendement de nos placements en actions de sociétés ouvertes brésiennes a été particulièrement bon en 2009. Le principal indice boursier du Brésil, l'indice Bovespa, a progressé de 83 % en 2009, contre un gain de 31 % pour l'indice composé S&P/TSX. De plus, les actions brésiennes que nous détenons (p. ex., OGX et la société de terminal portuaire LLX Logística S.A.) ont surpassé l'indice de leur pays l'an dernier. Cette performance, jumelée au fait que nous avons pu acheter des actions au Brésil qui présentaient une meilleure valeur que les actions similaires au Canada, nous a permis d'obtenir une croissance supérieure.

Pourquoi le Brésil? Le pays est riche en ressources, son économie s'est hissée au 10^e rang à l'échelle mondiale, sa politique budgétaire est saine et nous y avons trouvé de bons partenaires de placement.



Teachers' Private Capital

Ce service effectue des placements directs, gérés à l'interne, dans des sociétés fermées. Il prend en outre des engagements à l'égard de fonds de titres de sociétés fermées choisis, gérés par des experts externes sur des marchés difficiles d'accès. Les gestionnaires de placement de Teachers' Private Capital étudient les possibilités de placement dans quatre secteurs principaux : les télécommunications, les médias et la technologie; les biens de consommation et le commerce de détail; les industries diversifiées et les services financiers.

- Aquilex Holdings, LLC, qui fournit des services d'entretien et de réparation au secteur de l'énergie;
- Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd., propriétaire du Air Canada Centre, des Maple Leafs de Toronto, des Raptors, du BMO Field et du Toronto FC;
- Le détaillant de produits de santé et de mieux-être GNC Corporation, Inc.;
- La Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty, acquise en janvier dernier.

Teachers' Private Capital a consacré de grands efforts à la conclusion de plusieurs transactions en 2010. L'équipe a fait l'acquisition de participations dans le plus important fabricant spécialisé de contenants en aluminium à l'échelle mondiale, Exal Group, et dans Munchkin, Inc., société fermée américaine fabriquant des produits destinés aux enfants en bas âge.



Biens immobiliers

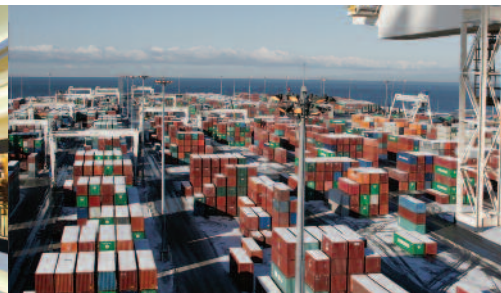
Notre filiale en propriété exclusive, La Corporation Cadillac Fairview Limitée, investit dans des biens immobiliers et en assure la gestion pour le compte du régime. Elle se concentre sur des centres commerciaux et des immeubles de bureaux de premier ordre situés au Canada et aux États-Unis. Elle détient aussi des placements immobiliers au Brésil et en Grande-Bretagne.

Les biens immobiliers commerciaux produisent des rendements stables et offrent une protection partielle contre l'inflation, les loyers augmentant généralement de pair avec l'inflation.

- Le Toronto Eaton Centre, complexe de commerce de détail et de bureaux, à Toronto;
- Le Toronto-Dominion Centre, complexe de bureaux, à Toronto;
- Le Pacific Centre, complexe de commerce de détail et de bureaux, à Vancouver.

En 2009, Cadillac Fairview a procédé à l'ouverture du Centre RBC, d'une superficie de 1,2 million de pieds carrés, au centre-ville de Toronto. L'immeuble se distingue notamment par sa conformité à des normes environnementales rigoureuses.

L'ouverture de Shops at Don Mills, l'un des plus importants projets de réaménagement au Canada, a eu lieu en avril 2009. Son concept « village urbain » allie boutiques, restaurants et espaces publics dans un environnement extérieur.



Infrastructures

Nous effectuons des placements directs dans des infrastructures comme des services publics d'eau et de gaz, des aéroports, des réseaux électriques et des terminaux à conteneurs maritimes. En plus de suivre l'inflation et de présenter un faible risque, les placements de ce genre produisent généralement des rendements stables à long terme. Ces placements sont souvent effectués dans des secteurs réglementés.

- GCT Global Container Terminals Inc., propriétaire de quatre terminaux à conteneurs maritimes en Amérique du Nord;
- La société de production d'énergie électrique InterGen N.V.;
- Scotia Gas Networks PLC, deuxième plus importante société de distribution de gaz naturel de Grande-Bretagne.

En 2009, le groupe Infrastructures du RREO a conclu une transaction en vue d'accroître sa participation dans Bristol Airport, le neuvième aéroport le plus achalandé de Grande-Bretagne.

Malgré l'excellent rendement de la caisse du RREO en 2009, les défis de capitalisation persistent

Le plus récent *Rapport aux participants* fait état du rebond de l'actif du régime en 2009, qui a obtenu un revenu de placement de 10,9 G\$ et un taux de rendement de 13 %, soit 4 % de plus que son indice de référence. Malgré ces résultats positifs, le régime a déclaré une insuffisance de capitalisation de 17,1 G\$.

«Le revenu de placement de près de 11 G\$ obtenu l'an dernier est contrebalancé par l'incidence de l'augmentation du coût des prestations prévues, explique Jim Leech, président et chef de la direction du RREO. Cette dualité rendements solides-insuffisances de capitalisation récurrentes nous a causé bien du souci en 2009.»

Explication du paradoxe apparent

Comment cette situation s'explique-t-elle? Le casse-tête de la capitalisation du régime se compose de nombreuses pièces, notamment les taux d'intérêt et le nivellement.



Le régime de retraite est très sensible aux variations des taux d'intérêt, car le coût des prestations augmente lorsque les taux baissent puisqu'il faut mettre de côté plus d'argent aujourd'hui pour couvrir le

coût prévu des prestations futures. Les taux d'intérêt réels (après inflation), qui s'élevaient à 2,1 % au début de 2009, ont baissé pour s'établir à 1,5 % à la fin de l'année. Même si elle peut sembler faible, cette variation a une incidence considérable. Une variation de 1 % du taux d'intérêt réel a une incidence de plus de 25 G\$ sur le coût prévu des prestations futures. Par conséquent, environ 15 G\$ de l'insuffisance de 17,1 G\$ sont attribuables à la baisse des taux d'intérêt réels à long terme.



Le « nivellement » des pertes subies en 2008 est un autre facteur contribuant à l'insuffisance de capitalisation de 2010. Les régimes de retraite investissent et versent des prestations sur plusieurs décennies. C'est pourquoi le RREO répartit certains résultats

de placement sur des périodes de cinq ans, tout comme le font d'autres caisses de retraite. Le régime atténue les fluctuations des rendements de placement afin de réduire la volatilité de sa situation financière ainsi que les modifications des taux de prestations et de cotisation qui en découleraient. Dans les évaluations de 2009 et de 2010, le régime a comptabilisé plus de 5 G\$ en pertes découlant du ralentissement économique de 2008.

Prochaines étapes

Si l'insuffisance de capitalisation persiste, les répondants du régime, la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et le gouvernement de l'Ontario devront prendre des mesures pour l'éliminer avant le dépôt de la prochaine évaluation actuarielle auprès de l'autorité de réglementation provinciale. La prochaine évaluation doit être déposée en 2012, mais les répondants pourraient choisir de la déposer plus tôt. Pour éliminer une insuffisance de capitalisation, ils peuvent :

- augmenter les taux de cotisation des enseignants actifs;
- invoquer la protection conditionnelle contre l'inflation pour les services décomptés après 2009;
- modifier d'autres prestations futures;
- combiner certaines de ces options. ■

Il est important de se rappeler que les rentes versées aux retraités et la valeur des prestations accumulées à ce jour par les enseignants actifs sont protégées par la loi en vigueur.

Des notes parfaites pour le RREO

Le RREO a une fois de plus obtenu d'excellentes notes pour son service en 2009. La satisfaction des participants a été de 9,1 sur 10, soit notre meilleur résultat depuis 2005. Les participants nous ont en outre accordé une note de 9,0 ou plus pour les quatre trimestres de l'année, une réalisation dont les employés du RREO sont particulièrement fiers.

« Offrir un service de niveau supérieur et continuer à l'améliorer est un défi constant. Nous sommes très heureux d'avoir reçu une note de 9,0 ou plus tout au long de l'année, se réjouit Michael McAllister, directeur, Services à la clientèle. Cette rétroaction est précieuse : elle nous permet d'évaluer notre rendement, de mettre en œuvre des améliorations et de récompenser les employés. Nous sommes très reconnaissants à l'égard des participants qui prennent le temps d'évaluer notre travail. »

Le RREO mandate un cabinet de recherche indépendant afin qu'il effectue des recherches sur la satisfaction de la clientèle pour lui. Le cabinet mesure le degré de

satisfaction des participants à l'égard des services personnels et des communications du RREO en effectuant des centaines d'appels téléphoniques chaque trimestre. Environ 2 100 participants sont sondés chaque année.

Sept indicateurs de rendement clés sont mesurés dans le cadre de ces recherches. Ces indicateurs font l'objet d'un suivi trimestriel. Les notes sont calculées en fonction de trois aspects principaux : le service personnel (qui compte pour 60 % de la note globale); le service général (25 %); et les communications (15 %). On obtient la note annuelle en calculant la moyenne des résultats.

« Peu importe le résultat, nous sommes conscients que nous pouvons toujours faire mieux. Nous apportons cette année plusieurs améliorations qui enrichiront l'expérience des participants, explique M. McAllister. Nous espérons que des communications plus proactives, combinées à une attention particulière portée aux conseils et aux caractéristiques personnalisées, procureront aux participants le service auquel ils s'attendent pendant la retraite. » ■



Nous mesurons la satisfaction de la clientèle par l'intermédiaire d'un cabinet de recherche indépendant, qui communique avec des participants ayant reçu des services du RREO afin d'évaluer leur niveau de satisfaction. Vous faites peut-être partie des milliers de participants qui ont été sondés ou qui le seront si :

- vous nous avez téléphoné pour parler à un spécialiste des rentes;
- vous avez utilisé iAccès Web, le site sécurisé réservé aux participants;
- vous nous avez envoyé un courriel;
- vous avez reçu un courriel concernant le dernier numéro d'*Info-Retraite*;
- vous avez reçu par la poste une version imprimée d'*Info-Retraite*.

La participation au sondage est facultative. Il vous faudra environ cinq minutes pour répondre aux questions.

Nouvelles en bref

Mise à jour de votre profil : carte-cadeau de 100 \$ à gagner

Vous pouvez consulter en tout temps la page Mon profil d'iAccès Web, le site sécurisé réservé aux participants, afin d'y mettre à jour vos renseignements, qu'il s'agisse d'un changement à un numéro de téléphone ou de l'ajout d'une nouvelle adresse de courriel. Si vous modifiez vos renseignements personnels avant le 31 décembre 2010, vous serez inscrit au tirage d'une des cinq cartes shopping d'une valeur de 100 \$ offertes par Cadillac Fairview.

« Il est important de garder son profil à jour, explique Michael McAllister, directeur, Services à la clientèle au RREO. Si vos renseignements personnels sont exacts, nous pourrions vous informer dans les meilleurs délais de nouveaux renseignements importants touchant votre rente. »

Si vous n'êtes pas encore inscrit à iAccès Web, vous auriez peut-être avantage à le faire. Téléphonez au 416 226-2700 ou au 1 800 668-0105, ou remplissez le formulaire d'inscription, au www.otpp.com/fr.

Les gagnants seront choisis par tirage au sort. Nous communiquerons avec eux par téléphone. Une seule inscription par personne.

Info-Retraite

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario) M2M 4H5

Services à la clientèle

Téléphone : 416 226-2700 ou 1 800 668-0105

Télécopieur : 416 730-7807 ou 1 800 949-8208

Courriel : inquiry@otpp.com

Site Web : www.otpp.com

Vos commentaires et vos observations sur n'importe quel aspect d'Info-Retraite sont les bienvenus. Veuillez nous les transmettre par courriel à l'adresse member_communications@otpp.com.

Le présent bulletin ne confère aucun droit aux prestations du régime de retraite. Vos droits et ceux de vos survivants sont régis par le règlement du régime. L'information contenue dans ce bulletin est d'ordre général et ne s'applique pas à des cas particuliers.

This newsletter is also available in English.

ISSN 1180-3282



Le RREO s'oppose à la transaction de Magna

Le RREO s'est fortement opposé à la transaction de Magna International visant à éliminer ses actions à droit de vote multiple en contrepartie desquelles la fiducie Stronach Trust recevrait des espèces et des actions à droits de vote simple d'une valeur de 863 M\$ US.

« Bien que nous appuyions le principe "une action, un vote", nous sommes contre le transfert de sommes considérables au profit d'un actionnaire détenant le contrôle en vue d'éliminer les actions à droit de vote multiple », commente Wayne Kozun, vice-président principal, Actions de sociétés ouvertes.

Le RREO a participé, en juin, à l'audience de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) concernant cette transaction. La CVMO a déclaré que Magna doit fournir plus de détails aux actionnaires avant la tenue d'un vote sur la transaction.

« Nous avons 289 000 raisons de nous montrer vigilants en ce qui a trait aux questions de gouvernance d'entreprise, affirme Jim Leech, président et chef de la direction. Nous sommes heureux de voir la CVMO imposer des normes rigoureuses lorsque le conseil d'administration d'une entreprise ne le fait pas. »

Nouveau chef de la direction de Cadillac Fairview

Cadillac Fairview, la filiale en propriété exclusive du RREO, a annoncé que John Sullivan, vice-président directeur de la Société, succédera à Peter Sharpe à titre de chef de la direction le 1^{er} janvier 2011. M. Sharpe prendra sa retraite après 26 années de service, les 10 dernières en tant que chef de la direction.

« M. Sharpe a joué un rôle prépondérant dans la prospérité de Cadillac Fairview et dans sa contribution importante aux actifs du RREO », souligne Neil Petroff, vice-président directeur, Placements et chef des placements du RREO.

Retourner tout bulletin non distribuable au Canada à :

PM# 40062973

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

5650, rue Yonge

Toronto (Ontario) M2M 4H5